



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Hôtel de Ville de LENS
17bis, Place Jean Jaurès
62307 LENS Cedex

Tél. 03 21 69 86 86
Fax 03 21 43 11 65

mail : avotreecoute@mairie-lens.fr

PROCES-VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE DU 29 MARS 2017 A 18 H 00

=====

L'an deux mille dix-sept, le 29 mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 23 mars 2017.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, DECOURCELLES, Mme BOURDON, MM. DAUBRESSE, MARONI, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes LEFEBVRE, AIT CHIKHEBBIH, M. POCHON, Mme MEPHU NGUIFO, M. DELSERT, Mme DAUTHIEU, M. MAZURE, Mme LEDENT, M. RUDYNSKI, Mme DELPORTE, MM. GAYANT, MILLET, Mme POSMYK-VAIRON, MM. DUCASTEL, BOUKERCHA, SANCHEZ, Mmes BOURKISS, BLOMME (ayant quitté la séance avant l'examen et le vote de la délibération n°19 sans donner pouvoir), MM. NORMAND, SION (ayant quitté la séance avant l'examen et le vote de la délibération n°19 sans donner pouvoir), Mme BOEYKENS, M. BABIC (n'ayant pas donné pouvoir jusqu'à son arrivée avant l'examen et le vote de la délibération n°2), Mme CHOCHOI.

Etaient excusés : Mme FLAMENT ayant donné pouvoir à M. DELSERT, Mme VINCENT ayant donné pouvoir à M. RUDYNSKI, M. RAYTER ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme DELELIS ayant donné pouvoir à M. ROBERT, Mme BRETON ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme TIMME ayant donné pouvoir à M. DECOURCELLES, Mme GAUTHY n'ayant pas donné pouvoir, M. MANKOU ayant donné pouvoir à Mme DELPORTE.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Jocelyne DELPORTE, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Appel des membres par Monsieur DRAB, Directeur général des services.



Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 8 février 2017.

⇒ *Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.*

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme BLOMME, M. SION ne prennent pas part au vote)

DIRECTION VIE DE LA CITE – ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET RESSOURCES INTERNES

QUESTION N° 1

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

QUESTION N° 2

COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATIONS – DESIGNATION DES MEMBRES

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Il est proposé de décider :

le passage de 4 à 3 commissions permanentes dont les compétences seraient les suivantes :

- Commission Finances
- Commission Services à la population
- Commission Travaux

de fixer à 12, y compris le vice-président, le nombre de délégués dans chacune de ces commissions, ce nombre pouvant être – en fonction des résultats du scrutin décrit ci-après – majoré de manière à permettre la représentation de toutes les composantes politiques de notre Assemblée.

⇒ *Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.*

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 3 (M. SANCHEZ - Mme BLOMME et M. SION ne prennent pas part au vote)

Les modalités de désignation des membres de ces commissions demeurant inchangées, il est procédé à une nouvelle désignation des membres de l'Assemblée au sein de chacune de ces 3 commissions, étant rappelé que le Maire en est président de droit et qu'en cas d'empêchement, elles sont présidées par un vice-président.

Le délai de réception des candidatures ayant été fixé au 27 mars 2017, et après appel à candidatures en séance, il est procédé au scrutin.

Sont candidats :

⇒ pour la liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS" :

Commission Finances

- M. Thierry DAUBRESSE
- Mme Marielle TIMME
- M. Didier GAYANT
- M. Georges POCHON
- Mme Danièle LEFEBVRE
- M. Philippe MILLET
- M. Pierre MAZURE
- M. Jean-François CECAK
- Mme Marie-Paule LEDENT
- Mme Jocelyne DELPORTE
- Mme Laure MEPHU NGUIFO
- Mme Josette CHOCHOI

Commission Services à la population

- Mme Annie FLAMENT
- M. Luc MARONI
- Mme Naceira VINCENT
- Mme Yvette DAUTHIEU
- Mme Hélène CORRE
- M. Brice MANKOU
- M. Roger RUDYNSKI
- Mme Cécile BOURDON
- Mme Katia BRETON
- M. Jean-Pierre HANON
- M. Jean-François CECAK
- Mme Danièle LEFEBVRE

Commission Travaux

- M. Jean-Paul DECOURCELLES
- M. Philippe RAYTER
- M. Jean-Pierre HANON
- Mme Josette CHOCHOI
- Mme Jocelyne DELPORTE

- M. André DELSERT
- Mme Dominique DELELIS
- Mme Laure MEPHU NGUIFO
- Mme Fatima AIT CHIKHEBBIH
- M. Georges POCHON
- M. Didier GAYANT
- M. Pierre MAZURE

⇒ pour la liste "UNION CIVILE ET CITOYENNE" :

Commission Finances

- Mme Sadia BOURKISS

Commission Services à la population

- M. Farid BOUKERCHA

Commission Travaux

- Mme Lysiane POSMYK-VAIRON

⇒ pour la liste "FRONT NATIONAL – RASSEMBLEMENT BLEU MARINE" :

Commission Finances

- M. Olivier NORMAND

Commission Services à la population

- M. Jacques BABIC

Commission Travaux

- M. Olivier NORMAND

⇒ pour la liste "LE CENTRE ET LA DROITE REPUBLICAINE" :

Commission Finances

- M. Bruno DUCASTEL

Commission Services à la population

- Mme Sophie GAUTHY

Commission Travaux

- Mme Marylène BOEYKENS

⇒ pour la liste "TOUS POUR LENS DANS LE BON SENS" :

Commission Finances

- M. Arnaud SANCHEZ

⇒ pour la liste "LENS BLEU MARINE" :

Commission Finances

- M. Hugues SION

Commission Services à la population

- Mme Ariane BLOMME

Commission Travaux

- M. Hugues SION

Les résultats du scrutin sont les suivants :

INSCRITS : 39

VOTANTS : 38

ABSTENTIONS : 0

BULLETTINS ET
ENVELOPPES NULS : 0

BULLETTINS BLANCS
(en ce y compris les
enveloppes sans bulletin)..... : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 38

NOMBRE DE SIEGES A REPARTIR : 12

QUOTIENT : suffrages exprimés / nb de sièges à répartir : $38 / 12 = 3,16$

ONT OBTENU :

. liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS"..... 28 voix

. liste "UNION CIVILE ET CITOYENNE" 3 voix

- . liste "FRONT NATIONAL – RASSEMBLEMENT BLEU MARINE" 2 voix
- . liste "LE CENTRE ET LA DROITE REPUBLICAINE" 2 voix
- . liste "TOUS POUR LENS DANS LE BON SENS" 1 voix
- . liste "LENS BLEU MARINE" 2 voix

SIEGES ATTRIBUES AU QUOTIENT

(Nombre de voix que divise le quotient, le tout arrondi à l'entier inférieur)

- . liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS"

$$28 / 3,16 = 8,86$$

Soit 8 sièges

$$\text{Reste } 28 - 8 \times 3,16 = 2,72$$

- . liste "UNION CIVILE ET CITOYENNE"

$$3 / 3,16 = 0,94$$

Soit 0 siège

$$\text{Reste } 3 - 0 \times 3,16 = 3$$

- . liste "FRONT NATIONAL – RASSEMBLEMENT BLEU MARINE"

$$2 / 3,16 = 0,63$$

Soit 0 siège

$$\text{Reste } 2 - 0 \times 3,16 = 2$$

- . liste "LE CENTRE ET LA DROITE REPUBLICAINE"

$$2 / 3,16 = 0,63$$

Soit 0 siège

$$\text{Reste } 2 - 0 \times 3,16 = 2$$

- . liste "TOUS POUR LENS DANS LE BON SENS"

$$1 / 3,16 = 0,31$$

Soit 0 siège

$$\text{Reste } 1 - 0 \times 3,16 = 1$$

. liste "LENS BLEU MARINE"

2 / 3,16 = 0,63

Soit 0 siège

Reste 2 - 0 x 3,16 = 2

SIEGE(S) ATTRIBUE(S) AU PLUS FORT RESTE

. liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS" 1 siège
. liste "UNION CIVILE ET CITOYENNE" 1 siège
. liste "FRONT NATIONAL – RASSEMBLEMENT BLEU MARINE" 0 siège
. liste "LE CENTRE ET LA DROITE REPUBLICAINE" 1 siège
. liste "TOUS POUR LENS DANS LE BON SENS" 0 siège
. liste "LENS BLEU MARINE" 1 siège

Au final, la répartition des sièges est la suivante :

. liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS" 9 sièges
. liste "UNION CIVILE ET CITOYENNE" 1 siège
. liste "FRONT NATIONAL – RASSEMBLEMENT BLEU MARINE" 1 siège
(au titre de la représentation de toutes les composantes politiques)
. liste "LE CENTRE ET LA DROITE REPUBLICAINE" 1 siège
. liste "TOUS POUR LENS DANS LE BON SENS" 1 siège
(au titre de la représentation de toutes les composantes politiques)
. liste "LENS BLEU MARINE" 1 siège

Sont donc déclarés élus en qualité de membres des commissions municipales :

Commission Finances

- M. Thierry DAUBRESSE
- Mme Marielle TIMME
- M. Didier GAYANT
- M. Georges POCHON
- Mme Danièle LEFEBVRE
- M. Philippe MILLET
- M. Pierre MAZURE
- M. Jean-François CECAK
- Mme Marie-Paule LEDENT

- Mme Sadia BOURKISS
- M. Olivier NORMAND
- M. Bruno DUCASTEL
- M. Arnaud SANCHEZ
- M. Hugues SION

Commission Services à la population

- Mme Annie FLAMENT
- M. Luc MARONI
- Mme Naceira VINCENT
- Mme Yvette DAUTHIEU
- Mme Hélène CORRE
- M. Brice MANKOU
- M. Roger RUDYNSKI
- Mme Cécile BOURDON
- Mme Katia BRETON
- M. Farid BOUKERCHA
- M. Jacques BABIC
- Mme Sophie GAUTHY
- Mme Ariane BLOMME

Commission Travaux

- M. Jean-Paul DECOURCELLES
- M. Philippe RAYTER
- M. Jean-Pierre HANON
- Mme Josette CHOCHOI
- Mme Jocelyne DELPORTE
- M. André DELSERT
- Mme Dominique DELELIS
- Mme Laure MEPHU NGUIFO
- Mme Fatima AIT CHIKHEBBIH
- Mme Lysiane POSMYK-VAIRON
- M. Olivier NORMAND
- Mme Marylène BOEYKENS
- M. Hugues SION

QUESTION N° 3

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme BLOMME et M. SION ne prennent pas part au vote)

QUESTION N° 4

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Le délai de réception des candidatures ayant été fixé au 27 mars 2017, et après appel à candidatures en séance, il est procédé au scrutin.

Sont candidats :

⇒ pour la liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS" :

Délégués titulaires :

- 1) M. Jean-Pierre HANON
- 2) M. Philippe RAYTER
- 3) M. André DELSERT
- 4) Mme Fatima AIT CHIKHEBBIH
- 5) Mme Laure MEPHU NGUIFO

Délégués suppléants :

- 1) Mme Naceira VINCENT
- 2) M. Jean-Paul DECOURCELLES
- 3) M. Philippe MILLET
- 4) M. Luc MARONI
- 5) Mme Danièle LEFEBVRE

⇒ pour la liste "UNION CIVILE ET CITOYENNE" :

Délégués titulaires :

- 1) Mme Lysiane POSMYK-VAIRON
- 2) M.....
- 3) M.....
- 4) M.....
- 5) M.....

Délégués suppléants :

- 1) M. Farid BOUKERCHA
- 2) M.....
- 3) M.....
- 4) M.....
- 5) M.....

⇒ pour la liste "TOUS POUR LENS DANS LE BON SENS" :

Délégués titulaires :

- 1) M. Arnaud SANCHEZ
- 2) M.....
- 3) M.....
- 4) M.....
- 5) M.....

Délégués suppléants :

- 1) M.....
- 2) M.....
- 3) M.....
- 4) M.....
- 5) M.....

⇒ pour la liste "LENS BLEU MARINE" :

Délégués titulaires :

- 1) M. Hugues SION
- 2) M.....
- 3) M.....
- 4) M.....
- 5) M.....

Délégués suppléants :

- 1) Mme Ariane BLOMME
- 2) M.....
- 3) M.....
- 4) M.....
- 5) M.....

⇒ pour la liste "FRONT NATIONAL – RASSEMBLEMENT BLEU MARINE" :

Délégués titulaires :

- 1) M. Olivier NORMAND
- 2) M.....
- 3) M.....
- 4) M.....
- 5) M.....

Délégués suppléants :

- 1) M. Jacques BABIC
- 2) M.....
- 3) M.....
- 4) M.....
- 5) M.....

INSCRITS : 39

VOTANTS : 38

ABSTENTIONS : 0

BULLETINS ET
ENVELOPPES NULS : 1

BULLETINS BLANCS
(en ce y compris les
enveloppes sans bulletin).. : 2

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 35

NOMBRE DE SIEGES A REPARTIR : 5

QUOTIENT : suffrages exprimés / nb de sièges à répartir : $35 / 5 = 7$

ONT OBTENU :

. liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS" 27 voix
. liste "UNION CIVILE ET CITOYENNE" 3 voix
. liste "LE CENTRE ET LA DROITE REPUBLICAINE" 0 voix
. liste "TOUS POUR LENS DANS LE BON SENS" 1 voix
. liste "LENS BLEU MARINE" 2 voix
. liste "FRONT NATIONAL - RASSEMBLEMENT BLEU MARINE" 2 voix

SIEGES ATTRIBUES AU QUOTIENT

(Nombre de voix que divise le quotient, le tout arrondi à l'entier inférieur)

. liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS"

$$27 / 7 = 3,85$$

Soit 3 sièges

$$\text{Reste } 27 - 3 \times 7 = 6$$

. liste "UNION CIVILE ET CITOYENNE"

$$3 / 7 = 0,42$$

Soit 0 siège

$$\text{Reste } 3 - 0 \times 7 = 3$$

. liste "LE CENTRE ET LA DROITE REPUBLICAINE"

$$0 / 7 = 0$$

Soit 0 siège

$$\text{Reste } 0 - 0 \times 7 = 0$$

. liste "TOUS POUR LENS DANS LE BON SENS"

$$1 / 7 = 0,14$$

Soit 0 siège

$$\text{Reste } 1 - 0 \times 7 = 1$$

. liste "LENS BLEU MARINE"

$$2 / 7 = 0,28$$

Soit 0 siège

$$\text{Reste } 2 - 0 \times 7 = 2$$

. liste "FRONT NATIONAL – RASSEMBLEMENT BLEU MARINE"

$$2 / 7 = 0,28$$

Soit 0 siège

$$\text{Reste } 2 - 0 \times 7 = 2$$

SIEGE(S) ATTRIBUE(S) AU PLUS FORT RESTE

. liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS".....1 siège

. liste "UNION CIVILE ET CITOYENNE"1 siège

. liste "LE CENTRE ET LA DROITE REPUBLICAINE".....0 siège

. liste "TOUS POUR LENS DANS LE BON SENS"0 siège

. liste "LENS BLEU MARINE"0 siège

. liste "FRONT NATIONAL – RASSEMBLEMENT BLEU MARINE".....0 siège

Au final, la répartition des sièges est la suivante :

. liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS".....4 sièges

. liste "UNION CIVILE ET CITOYENNE"1 sièges

- . liste "LE CENTRE ET LA DROITE REPUBLICAINE"0 siège
- . liste "TOUS POUR LENS DANS LE BON SENS"0 siège
- . liste "LENS BLEU MARINE"0 siège
- . liste "FRONT NATIONAL – RASSEMBLEMENT BLEU MARINE"0 siège

Sont donc déclarés élus en qualité de membres de la commission consultative des services publics locaux de la Ville de Lens :

Membres titulaires

- 1) M. Jean-Pierre HANON
- 2) M. Philippe RAYTER
- 3) M. André DELSERT
- 4) Mme Fatima AIT CHIKHEBBIH
- 5) Mme Lysiane POSMYK-VAIRON

Membres suppléants

- 1) Mme Naceira VINCENT
- 2) M. Jean-Paul DECOURCELLES
- 3) M. Philippe MILLET
- 4) M. Luc MARONI
- 5) M. Farid BOUKERCHA

le maire ou son représentant en étant président.

QUESTION N° 5

UNION DES COMMERCANTS LENSOIS – SHOP'IN LENS – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

(Rapporteur : Monsieur Georges POCHON)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 6

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LENS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SORIAUX POUR L'INSTALLATION DE DISTRIBUTEURS DE BOISSONS ET CONFISERIES

(Rapporteur : Monsieur Luc MARONI)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

DIRECTION DES RELATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

QUESTION N° 7

EXERCICE DE MANDATS LOCAUX – INDEMNITES DE FONCTIONS AUX MAIRE, ADJOINTS AU MAIRE, CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour : 31

Contre : 3 (M. SANCHEZ, Mme BLOMME, M. SION)

Abstention : 4 (M. DUCASTEL, NORMAND, Mme BOEYKENS, M. BABIC)

QUESTION N° 8

PERSONNEL – POSTE DE CONTRACTUEL – CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 1 (M. SANCHEZ)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

QUESTION N° 9

DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

S'agissant des occupations de salles soumises au dépôt d'une garantie par chèque, il sera indiqué dans la délibération que les dispositions prévues ne s'appliquent pas aux sections lensoises des partis politiques (dernier paragraphe de la page 4 de la délibération).

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 10

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE LENS ET LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS (FDE 62) – TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX BASSE TENSION ET D'ECLAIRAGE PUBLIC – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA FDE

(Rapporteur : Monsieur Didier GAYANT)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme BLOMME, M. SION)

QUESTION N° 11

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOCIETE LD
AUTO STORE AU PARC D'ACTIVITES DE LA CROISSETTE – AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

(Rapporteur : Monsieur Didier GAYANT)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

DIRECTION VIE LOCALE – REUSSITE ET SOLIDARITE – PROJET SOCIAL

QUESTION N° 12

OPERATION « BOITE A LIVRES » LIONS CLUB DE LENS

(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 13

DYNAMIQUE « ARTS ET JARDINS EN SOL MINEUR » - RESIDENCE D'ARTISTES « LES
HABITANTS PAYSAGERS »

(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 14

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AUTORISANT LE PAIEMENT PAR CHEQUES VACANCES
POUR LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES ET ANIMATIONS DE LA DIRECTION DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS

(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 15

REFECTION DES TRACES DE LA PISTE DU COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE – DEMANDES
DE SUBVENTIONS

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

QUESTION N° 16

ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) – SIGNATURES DE
CONVENTIONS AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LENS-LIEVIN

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 5 (Mme POSMYK-VAIRON, M. BOUKERCHA, Mmes BOURKISS, BLOMME, M. SION)

QUESTION N° 17

GRUPE PROCIVIS NORD – SOCIETE REGIONALE DES CITES JARDINS (S.R.C.J.) – OPERATION DE 19 LOGEMENTS EN LOCATION ACCESSION SOUS REGIME DU PSLA « LES TERRASSES DE LA COLLINE » RUE VANZETTI A LENS

(Rapporteur : Monsieur André DELSERT)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

QUESTION N° 18

RENOVATION DU QUARTIER DE LA GRANDE RESIDENCE – OPERATIONS PLURIANNUELLES D'INVESTISSEMENT – CREDITS DE PAIEMENTS

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE

QUESTION N° 19

BUDGET PRIMITIF 2017

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour : 28
Contre : 3 (MM. SANCHEZ, NORMAND, BABIC)
Abstention : 5 (Mme POSMYK-VAIRON, MM. DUCASTEL, BOUKERCHA, Mmes BOURKISS, BOEYKENS)

QUESTION N° 20

BUDGET PRIMITIF 2017 - CONTRIBUTIONS DIRECTES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 5 (Mme POSMYK-VAIRON, M. BOUKERCHA, Mmes BOURKISS, MM. NORMAND, BABIC)

QUESTION N° 21

GARANTIE D'EMPRUNT A PAS-DE-CALAIS HABITAT POUR UN MONTANT DE 294 170,00 €
(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

⇒ *Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.*

Pour : 34
Contre : 2 (MM. NORMAND, BABIC)
Abstention : 0

QUESTION N° 22

GARANTIE D'EMPRUNT A SIA HABITAT POUR UN MONTANT DE 6 170 557,00 €
(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

⇒ *Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.*

Pour : 34
Contre : 2 (MM. NORMAND, BABIC)
Abstention : 0

QUESTION N° 23

TRANSFERT DES GARANTIES D'EMPRUNT AU PROFIT DE SIA HABITAT POUR UN MONTANT DE 476 579,75 €
(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

⇒ *Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.*

Pour : 34
Contre : 2 (MM. NORMAND, BABIC)
Abstention : 0

QUESTION N° 24

TRANSFERT DES GARANTIES D'EMPRUNT AU PROFIT DE SIA HABITAT POUR UN MONTANT DE 2 273 372,82 €
(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

⇒ *Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.*

Pour : 34
Contre : 2 (MM. NORMAND, BABIC)
Abstention : 0

QUESTION N° 25

GARANTIE D'EMPRUNT A PAS-DE-CALAIS HABITAT POUR UN MONTANT DE 1 005 041,31 € - REFINANCEMENT

(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

⇒ *Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.*

Pour : 34
Contre : 2 (MM. NORMAND, BABIC)
Abstention : 0

QUESTION N° 26

GARANTIE D'EMPRUNT A PAS-DE-CALAIS HABITAT POUR UN MONTANT DE 3 428 999,77 € - REFINANCEMENT

(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

⇒ *Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.*

Pour : 34
Contre : 2 (MM. NORMAND, BABIC)
Abstention : 0

QUESTION N° 27

GARANTIE D'EMPRUNT A HABITAT 62-59 PICARDIE SA - REAMENAGEMENT DE 5 EMPRUNTS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

⇒ *Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.*

Pour : 34
Contre : 2 (MM. NORMAND, BABIC)
Abstention : 0

QUESTION N° 28

QUESTIONS ORALES

Par mail en date du 27 mars 2017, M. NORMAND a indiqué avoir une question orale pour le Conseil municipal du 29 mars 2017 :

Question n°1 (M. NORMAND) : Monsieur le Maire, les gens du voyage s'installent de manière récurrente au stade Debeyre. Cette fois encore, ils investissent ce terrain depuis maintenant plus d'une semaine. Quelles dispositions ont été prises pour les expulser? Quelles mesures comptez-vous prendre pour éviter que cela se reproduise à l'avenir ?

↳ La réponse est apportée en séance par M. ROBERT.

QUESTION N° 29

MOTION RELATIVE AUX NOUVELLES MODALITES DE DELIVRANCE DES CARTES
NATIONALES D'IDENTITE

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

La séance est levée à 21 heures 06.